



COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

Le mercredi 12 septembre 2018 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le jeudi 6 septembre 2018 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

M. AMORY, Mmes BARANDA, BROSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mme FILOCHE, M. GAU, Mme GAUTREAU, GUY, JEMNI, KONE, MM LAPERT, LERT, MADEC, Mmes MALAI, MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mmes ONGHENA, RICHARD, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à Mme JEMNI, Mme FUCHS à M. NORDMAN, Mme HOLLARD à M. MADEC, M. JOURNO à Mme GUY, M. PENINO à Mme BROSEL.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM BOHBOT, CHERFA, Mmes DAREAU, GAILLANE, M. GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOMIER, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mme ONGHENA, Mme POUDIOT.

M. CHICHE est entré au point 3 de l'ordre du jour. Il n'a donc pas voté les points 1 et 2.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Il salue particulièrement les représentants du collectif de la rue de Bellevue, qui sont notamment intéressés par un point inscrit à l'ordre du jour sous la forme d'un vœu. Il sera procédé au moment de l'examen du vœu à une suspension de séance pour leur permettre de s'exprimer devant les élus.

Pour rappel, seules les délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions préalables sont évoquées en séance, les autres seront adoptées à l'issue des échanges.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1.D192018029 Désignation secrétaire de la séance du 12 septembre 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

- Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD salue la rédactrice de la société H2Com ; en effet, à l'initiative du Directeur Général des Services, Yves ROBERT, le dispositif de compte rendu du Conseil d'arrondissement a été réorganisé. Il est fait appel à un prestataire qui intervient déjà dans une majorité de Conseils d'arrondissement parisiens. Cela ne change rien pour les élus ; ils continueront à être saisis des propositions de rédaction de leurs interventions, qu'ils auront à valider avant l'adoption du compte rendu lors du Conseil d'arrondissement suivant.

2. D192018030 Adoption du compte rendu de la séance du 19 juin 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération aux voix.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD informe que Mme FUCHS rejoindra l'assemblée un peu plus tard ; aussi la communication relative à la rentrée scolaire (point 3), sera-t-elle évoquée ultérieurement.

Avant d'aborder les autres points inscrits à l'ordre du jour, M. DAGNAUD souhaite évoquer le drame qui a marqué l'actualité du 19^e arrondissement dimanche 9 septembre : l'agression qui s'est produite dans la soirée sur le quai de la Loire et rue Henri Noguères. Il tient à en dire officiellement quelques mots devant le Conseil :

« Ce qui s'est passé dimanche soir Quai de la Loire et rue Henri Noguères est très grave : l'agression a fait 7 blessés dont un grièvement, et à ma connaissance, toujours dans le coma à l'heure où nous nous réunissons.

J'ai aussitôt tenu à assurer personnellement -et au nom du Conseil d'arrondissement- sa famille de notre émotion et de notre soutien. Je rends hommage une nouvelle fois aux jeunes gens qui ont réussi à neutraliser l'agresseur en prenant tous les risques. Ils ont été reçus en mairie. Certains d'entre eux seraient dépourvus de titre de séjour ; j'ai demandé que leur situation soit rapidement réexaminée, au vu de leur acte de courage. Cette agression constitue bien sûr un traumatisme pour les témoins et les riverains. Sachez que la mairie du 19^e a orienté dès lundi celles et ceux qui ressentaient le besoin d'une aide psychologique.

Ces faits sont encore plus graves, car très loin d'un « coup de tonnerre dans un ciel serein ». À Stalingrad, ils sont un « coup de tonnerre dans un ciel que l'on savait menaçant ». Ce drame vient malheureusement valider le diagnostic que nous faisons depuis plusieurs mois, et donne un écho dramatique aux alertes que nous avons lancées très tôt. Nous dénonçons avec force une situation de « non-assistance à quartier en danger ».

Que l'agresseur ait été ou non sous l'emprise de drogue, il reste que Stalingrad abrite une scène de consommation et de deal de crack à ciel ouvert et que plus personne ne peut ignorer cette réalité qui insécurise ce quartier très fréquenté.

Dès le mois de mai, avec mes collègues maires des 18^e et 10^e arrondissements, nous avons alerté la ministre de la Santé pour demander la mobilisation de dispositifs à la hauteur de l'explosion du crack en région parisienne, comme ailleurs en France. La Maire de Paris et ses adjointes, Anne SOUYRIS et Colombe BROSSEL, ont en plusieurs occasions relayé les mêmes alertes auprès des services de l'État jusqu'au Premier Ministre. Le 23 août dernier, confronté à nouveau à la montée des tensions, j'ai une nouvelle fois alerté le préfet de Police, le préfet de Région et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur l'urgence d'une réaction.

Partout, y compris dans les médias, j'ai porté ces deux exigences, qui doivent aller de pair : de la Police nationale, nous attendons qu'elle protège les habitants, et qu'elle démantèle ces trafics. Parallèlement, il faut prendre en charge et soigner ces usagers de crack ; la plupart sont en hyper-précarité sociale, psychique et sanitaire. Je crois enfin qu'il faut continuer à favoriser toutes les occupations positives du site car nous savons que le vide attire le désordre. Sans s'interdire de repenser l'aménagement de cette place.

Après l'électrochoc et l'émotion, je veux croire que les choses bougent enfin !

Aujourd'hui, la préfecture de Police semble décidée à mettre en place le plan de bataille dont nous avons besoin pour reconquérir l'espace public et garantir la sécurité de tous. Je dois malheureusement relever que lundi soir et mardi soir, aucun dispositif de sécurité n'était présent sur le site. Au lendemain de ce drame, c'est une absence qui interpelle chacun d'entre nous et l'ensemble des habitants qui en sont témoins. Nous attendons de connaître le détail de ce dispositif qui, nous y veillerons, devra s'inscrire et dans la durée et sur un périmètre élargi. Nous savons malheureusement qu'à partir de Stalingrad, c'est tout le secteur (Laumière, Bouret, Armand Carrel, Meaux) qui est d'une façon ou d'une autre confronté à cette situation.

Nous allons également, en partenariat étroit avec la Ville de Paris, poursuivre le travail déjà engagé sur les aménagements urbains qui pourraient contribuer à une meilleure sécurisation de l'espace public : éclairage « anti-vandalisme », élagage des arbres pour une vidéo protection plus efficace, sécurisation des pelouses et des terrasses. Autant de pistes qui pourront contribuer à améliorer la situation. Nous avons enfin ces derniers mois, avec mon adjointe Séverine GUY, rencontré et réuni les professionnels des structures spécialisées dans l'accompagnement des toxicomanes. Des propositions seront mises sur la table à l'échelle de toute la métropole, avec lucidité mais aussi avec pragmatisme. Ma priorité reste bien sûr de garantir la sérénité du quartier.

Nous sommes donc au travail. Avec la conviction que personne ne devrait avoir la boule au ventre en traversant la place Stalingrad ou en emmenant ses enfants à l'école. (Je reprends cette formule qui nous a été adressée par des parents d'élèves, dont nous partageons l'inquiétude, l'exaspération, et la colère).

Nous ne demandons rien d'autre que du respect pour nos quartiers. Les élus que nous sommes, tous confondus (j'associe très spontanément la totalité des élus présents ce soir) ont le devoir d'être là où les problèmes se posent et où des solutions doivent être mises en place. C'est l'état d'esprit qui m'anime et qui guide mon équipe municipale.

J'ai pris l'initiative de proposer samedi matin une rencontre, très directe et très libre, avec les habitants qui le souhaiteront, pour les entendre, pour qu'ils nous entendent, pour que nous nous parlions, pour leur expliquer ce qui est engagé, et donner une suite à l'émotion et à l'inquiétude qui les traversent. Nous aurons ainsi l'occasion de les assurer de notre engagement à leurs côtés.

Je vous remercie. »

M. DAGNAUD précise que cette réunion aura lieu entre 10h et 12h. Il invite tous les élus qui le souhaitent à être présents afin d'être aux côtés des habitants.

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. 2018 DLH 175 Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5. 2018 DLH 181 Garantie d'emprunt par la Ville (201.552 €) visant la construction 6, Boulevard d'Indochine (19^e), de 2 logements (PLS) par la RIVP

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. 2018 DLH 189 Location de l'immeuble 10bis-20bis avenue Mathurin Moreau (19^e) à Paris Habitat OPH -Avenant à bail emphytéotique

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

7. 2018 DLH 234 Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

8. DU 194 APUI - Site Triangle Évangile (19^e). Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. 2018 DEVE 129 Subventions d'investissement (10 000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

10. 2018 SG 43 Création d'une Sté par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, LERT, Mme ONGHENA.

M. MADEC rappelle que la Ville de Paris s'est engagée, depuis le début de ce mandat, à travers la Maire et les deux adjointes successives qui ont porté le dossier, à valoriser la Petite Ceinture, et à ouvrir un certain nombre de tronçons au public. Tel est déjà le cas dans certains arrondissements ; ce sera fait d'ici la fin de la mandature dans le 19^e arrondissement, pour lequel une réflexion s'est engagée sur la valorisation du tablier situé sous la Petite Ceinture, notamment en ce qui concerne les voûtes et les bâtiments annexes.

Pour M. MADEC, SNCF-Réseau n'a jamais été très motivé par le sujet ; un protocole d'accord a été établi pour la gestion du tablier par la Ville. En ce qui concerne l'aménagement des espaces situées en dessous du tablier, il n'y a eu aucune volonté de bouger. C'est pour cela que la Maire de Paris a souhaité monter une Société par Actions Simplifiée (SAS) afin de valoriser les voûtes et l'ensemble des bâtiments annexes.

Cette première délibération n'est pas la délibération définitive : il s'agit uniquement d'autoriser la Maire à saisir le préfet de Région, afin qu'il saisisse le Conseil d'Etat, dont l'avis est nécessaire pour monter cette SAS. Si cette délibération est adoptée par le prochain Conseil de Paris, et que le Conseil d'Etat répond dans des délais raisonnables, la délibération finale sera présentée au Conseil de Paris lors de la séance du mois de décembre.

La Ville de Paris et SNCF-Réseau seront associés à parts égales au sein de cette SAS. Ils apportent chacun un capital d'1 675 000 euros. La gouvernance est simple ; une Assemblée Générale qui délibère annuellement sur les orientations globales, un Conseil d'administration composé de 6 à 8 membres. M. MADEC estime ce nombre bien restreint ; toutefois, il est

indiqué qu'il peut augmenter, afin que les élus soient le plus nombreux possible. Par ailleurs, un comité d'attribution sera mis en place ; en effet, il ne s'agit pas de faire du gré à gré pour trouver des occupants des voûtes ou des bâtiments annexes, mais de lancer des appels à projet, afin de sélectionner les occupants, dans le cadre d'une occupation temporaire. Afin de dissiper toute crainte, M. MADEC souligne qu'il ne s'agit pas de marchandiser la Petite Ceinture. Il ajoute que plusieurs échanges ont eu lieu au sein du comité de pilotage de la Petite Ceinture. Les pistes vers lesquelles le 19^e arrondissement s'oriente sont les suivantes : l'économie solidaire, le sport, et la culture.

M. MADEC informe que certains élus du Groupe Écologiste auraient préféré qu'un GIP soit créé. Or, les juristes de la Ville prétendent que ce n'est pas possible ; en effet, la création d'un GIP n'est pas autorisée si une collectivité est en capacité de constituer une société d'économie mixte, ce qui est le cas de la Ville de Paris. En l'occurrence, il n'a pas été possible de constituer une société d'économie mixte car il aurait fallu déléguer l'ensemble (le tablier et le dessous de la Petite Ceinture)

Mme ONGHENA rappelle qu'à travers ce projet de délibération, la SNCF et la Ville de Paris vont créer une société pour réhabiliter 10 400 m² de surface, en créer 6 100, puis les commercialiser à l'issue de différents appels d'offre. Ce projet concerne plusieurs arrondissements ; le 19^e est principalement concerné par trois sites. La Ville de Paris et la SNCF vont apporter chacun 1 675 000 euros pour la constitution de la société. Les coûts de réhabilitation et d'extension des bâtiments, qui sont estimés à un peu plus de 25 M€, seront financés par les opérateurs qui feront ensuite la promotion immobilière. Ainsi les charges de cette structure seront principalement constituées de la masse salariale et des dépenses de communication, autant de dépenses qui ne figureront pas dans le train de vie de la Ville de Paris. Mme ONGHENA estime que sous couvert d'une délibération juridique et technique, il s'agit encore une fois de priver le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris de tout pouvoir décisionnel, puisque la décision est transférée à une structure juridique indépendante quant à l'exploitation de ces bâtiments (qui sont des surfaces commerciales du 19^e arrondissement). L'attribution des marchés sera faite par la structure qui sera créée et non pas par le Conseil de Paris. Pour Mme ONGHENA, c'est une manière de détourner la démocratie, d'éviter de rendre des comptes sur les engagements et sur les résultats.

La redynamisation des quartiers est une bonne chose, en particulier dans le 19^e arrondissement, où beaucoup de surfaces sont libres. Les élus de l'opposition sont donc tout à fait favorables à cette volonté d'accompagner cette dynamisation et la restructuration des quartiers, mais priver le Conseil de Paris et le Conseil d'arrondissement d'un pouvoir de décision n'est pas envisageable. Aussi s'abstiendront-ils sur ce projet de délibération.

M. LERT prend la parole au nom des élu·es écologistes pour exprimer leur inquiétude quant à cette délibération. Comme les habitantes et les habitants du 19^e, les élu·es écologistes sont très fortement attachés à ce lieu unique et riche. C'est un bien commun de l'arrondissement. La Petite Ceinture tire sa richesse de son caractère patrimonial fort, avec ses ouvrages et ses bâtiments, et du patrimoine naturel qui s'y est développé, en partie spontanément. La Petite Ceinture est riche du vaste champ des possibles qui s'offre à tous, depuis que la Ville a décidé de se la réapproprier, de l'investir et de l'ouvrir au public.

Comme l'indiquait Roger MADEC, cette délibération propose la création d'une Société par Actions Simplifiée entre la Ville et SNCF-Réseau, qui en seraient les seuls actionnaires, pour la mise en valeur de la Petite Ceinture et de ses bâtiments. Cette mise en valeur est envisagée à travers une programmation issue des recommandations émises par un groupement de cabinets spécialisés en développement économique et commercial. Les travaux de réhabilitation et de construction sont prévus pour accueillir ces nouveaux usages. Si la réhabilitation des bâtiments de la Petite ceinture est une bonne nouvelle, la stratégie envisagée semble poser question à plusieurs égards. Tout d'abord, elle va à l'encontre de la vision portée jusqu'ici, celle d'un espace de nature à aménager et à préserver, pour une ouverture au public, et dans le respect de son identité et de sa fonction : un corridor écologique. Pour M. LERT, cette vision n'est pas seulement celle des écologistes qui ont

bataillé contre son bétonnage, elle est partagée et soutenue par l'ensemble de la majorité municipale et par son maire, et ce, depuis 2015, année de la signature du protocole-cadre entre la Ville et la SNCF. Cette année-là a été acté le principe de la préservation de la biodiversité et du rôle de corridor écologique de la Petite Ceinture, sur le tablier, et la vocation à la fois sociale, environnementale et pédagogique des aménagements la concernant. Cette volonté de développer un projet respectueux du réservoir d'histoire et de biodiversité qu'est la Petite Ceinture semble soudain s'effacer pour laisser place à la marque « Petite Ceinture », au profit d'une valorisation commerciale excessive aux yeux des élus écologistes.

Par ailleurs, la démarche écologique proposée dans cette délibération nie l'existence des caractéristiques de la Petite Ceinture, qui en font ce lieu si particulier. Au lieu de la mettre en valeur, la logique commerciale viendrait gâcher ce qui fait la beauté et la richesse de ce site. Les élus écologistes ne souhaitent pas prendre le risque que la Petite Ceinture soit transformée en centre commercial à ciel ouvert. M. LERT est persuadé que c'est aussi le cas de l'ensemble des élus de la majorité.

Concernant le patrimoine bâti, la réussite d'un tel projet nécessite de considérer le site dans son ensemble, avec son histoire, et pas simplement d'accueillir une activité commerciale, en tenant compte de « l'ambiance urbaine et des dynamiques de quartier ». Le patrimoine naturel présent aux abords des bâtiments concernés est ici quasiment absent des préoccupations, alors que les réhabilitations, extensions et constructions envisagées devront s'insérer dans ce corridor écologique à préserver. Là encore, estime M. LERT, la logique de développement commercial s'illustre par un déni du lieu où elle entend s'implanter. Il n'est d'ailleurs jamais question de paysage, et à peine de biodiversité.

La programmation envisage la pluriactivité dès lors que le site le permet, pour une diversité des usages publics et opérateurs. Ici encore, la démarche semble éloignée de celle menée jusqu'à présent, et beaucoup moins pertinente. Est-ce l'aboutissement des longues consultations citoyennes organisées par des collectifs sur les différents tronçons ? Privilégier l'accumulation des activités commerciales pour une plus grande rentabilité ? Une chose est sûre, souligne M. LERT : cela ne correspond pas aux demandes citoyennes faites depuis plusieurs années déjà dans l'arrondissement.

Au regard de ces éléments, M. LERT estime que le champ des possibles paraît bien restreint : un projet régi par une logique commerciale vise davantage la rentabilité économique que la créativité, l'innovation et la qualité de ses propositions. Les élus écologistes comprennent la volonté d'amortir les investissements nécessaires aux travaux de réhabilitation, mais la question qui doit guider l'avenir de la Petite Ceinture est la suivante : « Que voulons-nous ? », plutôt que « Combien ? ». Pour M. LERT, le choix des professionnels auxquels la Ville a fait appel s'impose comme une mauvaise réponse : pas d'architecte, pas d'urbaniste, pas de paysagiste, pas d'écologues, mais des cabinets spécialisés en développement économique et commercial, uniquement centrés sur ces enjeux. La Petite Ceinture n'est pas un terrain nu isolé, c'est un territoire vivant au cœur d'un tissu urbain dense, et son avenir impactera de nombreux habitants. Avec la démarche présentée ici, le champ des possibles se réduira pour beaucoup d'entre eux, estime M. LERT. La commercialisation excessive implique un modèle économique rentable, excluant les publics les plus modestes. Ici, dans le 19^e, la majorité a toujours défendu -son maire également- une Petite Ceinture ouverte à tous. Cet aspect est fondamental dans un arrondissement populaire tel que le 19^e.

Les élus écologistes ont en particulier défendu l'idée de permettre l'arrivée d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme l'a indiqué Roger MADEC, et de faire des voûtes de la rue de l'Ourcq un pôle d'écologie urbaine. Il ne s'agit donc pas d'opter pour tel usage sur tel tronçon d'une ancienne voie ferrée, il s'agit de choisir la Ville que chacun veut, et la Petite Ceinture en est un espace incroyablement stratégique. Selon l'utilisation qui en sera faite, elle peut être un formidable outil pour effacer les frontières et faire le lien entre le végétal et le bâti, faire le lien entre des publics d'horizons différents, de Paris et de sa périphérie. L'enjeu métropolitain n'est pas anodin, il est très important. Il ne faut pas laisser passer cette occasion, estime M. LERT, il ne faut pas transformer la Petite ceinture en une énième rue commerçante piétonne, avec simplement plus de végétation.

La programmation envisagée reste floue, et les élus écologistes ne souhaitent pas délibérer en aveugle pour la programmation de la future Société par Actions Simplifiée. Ils ne peuvent voter cette délibération en l'état et en demandent le retrait.

M. MADEC souligne le fait que les deux interventions ne portent pas tout à fait sur le même sujet ; Mme ONGHENA a l'impression que les élus seront dessaisis du devenir du dessous de la Petite Ceinture. M. MADEC s'étonne qu'elle soit contre le partenariat privé-public, qui se rapproche de sa philosophie politique. Il rappelle que la Ville sera représentée dans un Conseil d'Administration à la même hauteur que SNCF-Réseau. Le nombre d'administrateurs peut en effet sembler squelettique, mais il a été répondu que ce ne serait pas un problème. Les administrateurs ne seront pas indemnisés ; il sera donc possible d'augmenter leur nombre, et les élus ne seront pas dépourvus de choix décisionnel. M. MADEC n'imagine pas la structure attribuer des AOT (occupations temporaires) à des partenaires qui n'auraient pas l'agrément des mairies d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique.

Par ailleurs, M. MADEC indique ne pas avoir compris le sens de l'intervention de M. LERT, estimant qu'il se trompe de débat. Ce débat aurait pu être fondé dans le cas de l'aménagement du tablier, mais concernant les voûtes situées rue de l'Ourcq, rue de Thionville et rue de l'Argonne, c'est pour lui un faux débat. Il ne s'agit pas d'installer une rue commerciale ; en effet, il ne serait pas possible que des commerçants avec une grosse activité s'installent sous les voûtes, au vu de leur dimension. Certes, un grapheur a amélioré la vision des voûtes de la rue de l'Ourcq, mais ce n'est pas l'eldorado, ajoute M. LERT ; ce n'est pas non plus le cas sur le reste du parcours. (Le cube du 105 de la rue Curial est en état de ruines). Par ailleurs, le projet pour le 19^e vise à aménager le dessous du pont routier à l'entrée de la coulée des Buttes Chaumont ; M. MADEC estime cela inespéré.

La valorisation des bâtiments annexes des voûtes aura un coût de 25 M€ ; or, personne n'est capable de trouver cette somme dans le budget de la Ville. S'adressant de façon ironique au groupe écologiste, M. MADEC suggère d'abandonner l'aménagement de certaines places parisiennes ou d'arrêter la piste cyclable de la rue de Rivoli. Il ajoute que personne de la majorité municipale n'a demandé de réaliser des opérations de substitution. Il est donc nécessaire de trouver ces 25 M€. Compte tenu des investissements que feront les opérateurs qui s'installeront dans les voûtes ou dans les bâtiments annexes, M. MADEC doute qu'ils seront en capacité de verser des loyers rapportant des dividendes à la SAS. Il y aura naturellement une occupation symbolique financière. Pour M. MADEC, l'aménagement des voûtes et des bâtiments sera déjà une bonne chose.

Il ne souhaite pas prendre de retard, rappelant que l'on est mi-septembre. Il rappelle qu'une seconde délibération, plus complète, et répondant davantage aux interrogations des élus, sera présentée en décembre, si la délibération de ce jour est votée et si le Conseil d'Etat statue. Il souligne que c'est une SAS qui a transformé l'entrepôt Macdonald, qui était sinistre, dans un quartier en déshérence, où personne n'osait s'aventurer en soirée ; un quartier vivant et dynamique sur le plan économique a ainsi été créé par une SAS formée de trois partenaires (la Ville, la Caisse des dépôts et ICADÉ). M. MADEC précise que les partenaires d'une SAS ont un droit de priorité pour racheter les actions ; si la SNCF souhaite un jour se désengager, la Ville ne laissera certainement pas passer l'occasion de racheter ses parts, estime-t-il.

Pour M. DAGNAUD, il est bien d'être dans la conviction, mais il faut aussi savoir rester dans une forme de modération. Certains propos entendus ce soir lui ont rappelé l'époque où il avait avec M. MADEC proposé d'accueillir une halte nautique sur le Bassin de la Villette, il lui avait été reproché avec une grande force de conviction de vouloir privatiser et entourer le bassin de fils barbelés pour accueillir des yachts tropéziens ou antibois. Chacun, depuis, a pu être rassuré. Aujourd'hui, tout le monde est heureux de partager le bonheur des Parisiens et des habitants de l'arrondissement à travers cette réalisation. Pour M. DAGNAUD, il faut éviter les procès d'intention ; certes, il est normal que chacun apporte ses interrogations, mais il faut se garder de tout propos excessif.

M. DAGNAUD rappelle l'engagement qui a été pris de mettre à disposition des Parisiens un maximum de tronçons de la Petite Ceinture. Les choses avancent, et il est convaincu que

d'ici la fin de la mandature, il sera possible de proposer des tronçons de promenades agréables sur la petite ceinture du 19^e arrondissement. Intégrer le patrimoine des voûtes historiques, peu utilisées, dans la dynamique de rénovation, lui paraît être une bonne méthode. Il entend que la proposition de structure qui est faite n'est pas parfaite ; toutefois, il n'a pas entendu de propositions alternatives. En cas de rejet, le risque est de se retrouver sans rien et sans levier pour avancer sur un projet qui rassemble les élus et auquel ils sont attachés. Pour M. DAGNAUD, il faut veiller à ne pas compliquer l'avancée du projet.

Par ailleurs, s'il comprend les interrogations et les inquiétudes exprimées, il rappelle que la gouvernance sera à 100 % publique, à parité entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris. Il ajoute qu'en effet, la représentation des élus gagnerait à être élargie afin d'associer et fédérer aussi largement que nécessaire.

Enfin, M. DAGNAUD précise qu'il déteste être dans la démagogie et faire des promesses qu'il ne pourra pas tenir ; autant cette gouvernance 100 % publique lui paraît être un excellent bouclier pour se prémunir de tous les risques de dénaturation commerciale, autant il ne faut pas laisser croire qu'il ne s'agira pas d'un modèle économique. Ces voûtes devront vivre avec un modèle économique, avec une activité qui d'une façon ou d'une autre, générera un minimum de rentrées financières.

Les élus sont tous fiers de porter une identité « économie sociale et solidaire », une identité « économie circulaire », de faire partie d'un arrondissement où la culture a toute sa place.

Pour M. MADEC, il est tout à fait possible de déployer autour de ces thèmes des activités qui prendront place sous les voûtes, sans être dans un modèle déconnecté de toute réalité économique, mais également sans frayer avec un modèle « business plan » qui n'a rien à voir avec ce que doivent produire les voûtes comme énergie à l'échelle des quartiers.

Il est toujours utile de se poser des questions avant de s'engager dans un processus, mais il faut clarifier les enjeux et les termes du débat, sans perdre trop de temps. Le temps presse, les engagements devant être tenus avant la fin de la mandature.

M. LERT tient à préciser que les élus écologistes assument leur prise de position concernant le port de plaisance. Ils s'opposeront toujours à la privatisation de l'espace public.

Les écologistes ne souhaitent pas que le bassin de la Villette et le canal de l'Ourcq soient bordés de propositions commerciales. Ils assument tout à fait cette position sur le bassin de la Villette, qui avait à l'époque reçu le soutien de nombreux habitants qui souhaitaient avoir accès au paysage du Bassin.

Concernant la SAS 100 % publique, M. LERT souligne ce que la SNCF arrive à faire quand elle souhaite valoriser de manière excessive les espaces publics. Cette gouvernance n'est donc pas une garantie. Or, les élus écologistes souhaitent obtenir des garanties, sans délibérer en aveugle, sur la programmation de cette future entité juridique et sur la non-cessibilité des parts au profit d'une démarche commerciale excessive. M. LERT rappelle l'opération de la coulée verte René Dumont dans le 12^e arrondissement, sur laquelle il a un avis mitigé.

Le groupe écologiste défendra au Conseil de Paris sa position à travers un vœu, afin d'obtenir des réponses aux questions qu'il a posées avant l'été sur la forme juridique de l'entité, et obtenir des garanties sur l'avenir de la Petite Ceinture.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 22 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 6 (EELV)
- Nombre d'abstentions : 4 (Mmes DAREAU, GAILLANNE, POUDIOT : PC-FG, Mme ONGHENA : LR)

M. Roger MADEC et Mme Tatiana POUDIOT, co-rapporteurs :

11. 2018 DLH 238 Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, Mme ONGHENA.

Mme ONGHENA rappelle qu'il s'agit d'approuver la mise en œuvre d'une mesure prévue dans le schéma handicap voté l'an dernier pour favoriser le logement autonome des personnes en situation de handicap. Favorable à cette délibération, elle espère que la mairie du 19^e pourra s'inscrire dans cette perspective et que la mise en œuvre effective de ce projet sera votée dans le 19^e arrondissement.

M. MADEC remercie Mme ONGHENA pour son intervention. Il rappelle que cette délibération est à l'initiative de la Maire de Paris et de Nicolas NORDMAN, adjoint à la Ville de Paris chargé du handicap. M. MADEC se félicite de cette délibération qui vise à favoriser le logement en milieu ordinaire des personnes touchées par le handicap, plutôt que de les orienter vers des structures spécialisées.

La Maire de Paris a pris l'engagement de réserver 70 logements sur son contingent d'ici 2020, et invite les maires d'arrondissement à participer à cet effort.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Séverine GUY, co-rapporteurs :

12. 2018 DLH 239 Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets destinés à des personnes présentant une pathologie mentale

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme JEMNI, rapporteure :

13. 2018 DDCT 130 États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI.

Mme JEMNI rappelle que les états spéciaux d'arrondissement comprennent deux dotations de fonctionnement : la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale. Cette

délibération fait état des critères pour le calcul de ces dotations. Elle précise que la dotation d'animation locale est calculée en fonction de critères sociaux et démographiques ; dans le 19^e, elle est en diminution de 6 509 euros par rapport au budget prévisionnel 2018 et suite aux arbitrages de la Direction des Finances. Cette légère diminution s'explique par la baisse du nombre d'habitants dans l'arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2018 DDCT 131 États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2019

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI précise que les dépenses inscrites aux états spéciaux permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité gérés par les Conseils d'arrondissement. Une délibération-cadre annuelle autorise le Conseil d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité, pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalités en raison de leur montant. Pour 2019, il est proposé de reconduire ces autorisations.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. 2018 DDCT 132 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI rappelle que l'arrondissement compte en 2018 309 équipements de proximité, occupant ainsi la deuxième place après le 13^e arrondissement.

Pour 2019, les inscriptions des nouveaux équipements sont les suivantes :

- Catégorie « Promenades ouvertes, mailles plantées, jardins, squares » :

- Promenade rue d'Aubervilliers
- Promenade de la forêt linéaire

- Catégorie « Jardinières » :

- Jardinière du T3 Chaumont Pantin
- Jardinière du T3, 2, rue de la Clôture et boulevard Macdonald

- Catégorie « Ensemble d'agrs extérieurs » :

- Espaces Colonel Fabien, Canal de l'Ourcq, quai du Lot, square de la Butte du Chapeau Rouge. Il s'agit d'aménagements votés dans le cadre du Budget Participatif.

En ce qui concerne la petite enfance, un certain nombre d'établissements multi-accueils ont été requalifiés à la demande de la Direction de la Famille et de la Petite

Enfance : crèches Eugénie Coton et Quai de la Loire. Cela permet un mode de garde plus souple et diversifié.

Il a été demandé que le jardin partagé de la place des Fêtes, intitulé « Petit jardin de la place des Fêtes » soit désormais appelé « Petit jardin d'Eugénie ».

Concernant l'espace municipal Pierre Girard, il a été demandé que le R1 et le R2 soient rattachés à la DDCT et non plus à la DLH.

LA halte-jeu installée en mairie a fermé ses portes le 1^{er} juillet dernier : les locaux vont faire l'objet de travaux pour accueillir un relais d'information famille début 2019. La Direction Générale des Services a signalé cette anomalie dans l'inventaire, et M. ROBERT a obtenu qu'un amendement technique soit présenté au Conseil de Paris, afin de retirer cet équipement de l'inventaire du 19^e arrondissement.

Mme JEMNI remercie M. ROBERT et son équipe, ainsi que les agents du service de l'état spécial, pour ce travail mené avec rigueur et enthousiasme.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. 2018 DEVE 128 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Un p'tit bol d'herbe" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé 6,8 rue de l'Ourcq (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. DFPE 12 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association « Parrains Par'Mille» pour son action de parrainage de proximité dans les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

18. 2018 DFPE 16 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (5.000 euros) à deux associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité (19^e, 20^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19. DFPE 44 Subventions (114 575 euros) et avenants n°2 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2018 DFPE 52 Subventions (3 827 829 euros), avenants n°2 et avenant n°1 à l'association Crescendo (11^e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2018 DFPE 59 Subvention (89.271 euros) et avenant n°2 à l'association Plaisir d'Enfance (19^e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

22. 2018 DFPE 69 Subvention (54.396 euros) et avenant n°2 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5°) pour la crèche collective À Petits Pas (19°)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2018 DFPE 84 Subvention et avenant n° 2 (85 297 euros) à l'association Les Petits Loups (19°) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19°)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2018 DFPE 135 Subventions (263 502 euros) et avenant n°2-à-l'association Espace 19 (19°) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2018 DFPE 155 Subventions (800 753 euros) et avenants avec l'association Caramel (12°) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

26. 2018 DVD 18 Extension du Tramway Porte d'Asnières. Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec IDF Mobilités

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2018 DVD 62 Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY, ONGHENA, JEMNI.

Mme MINDAY intervient au nom du Groupe écologiste et citoyen pour signifier leur soutien à cette délibération qui porte sur plusieurs sujets relatifs au service de véhicules partagés : prolongation des conventions avec les opérateurs actuels et fixation des montants de redevance dans le cadre du prochain appel d'offre. Ce service de véhicules partagés offre en effet une véritable alternative à la possession d'un véhicule à titre individuel. Sauf contrainte particulière, les Parisiens n'ont plus vraiment besoin d'un véhicule en propre. L'offre de transports publics, la possibilité de se déplacer à vélo ou à pied sur des distances courtes, toutes ces options de mobilité permettent de s'exonérer de la possession d'une voiture. Le taux de motorisation ne cesse de diminuer à Paris ; moins de 40 % des ménages ont une voiture. Cependant, pour les déplacements de moyenne durée, une voiture reste utile : pour déménager, rendre visite à sa grand-mère en lointaine banlieue, s'échapper une journée à la campagne avec ses enfants... C'est à ce type de déplacements que s'adresse le service de véhicules partagés, dans sa modalité de l'auto-partage en boucle, qui concerne des déplacements de 6 à 7 heures. L'auto-partage en trace directe, quant à lui, concerne des déplacements plus courts, de 35 minutes en moyenne.

Mme MINDAY rappelle que par le passé, les écologistes se sont opposés au développement d'Autolib (dont le service est aujourd'hui arrêté), ayant considéré qu'Autolib, qui concernait des déplacements courts, ne constituait pas une alternative à la voiture mais une offre supplémentaire au vélo, au métro, et aux déplacements à pied. L'auto-partage en boucle, quant à lui, permettrait le remplacement de sept voitures particulières et contribuerait à la non-occupation de six places de stationnement.

Pour Mme MINDAY, ces considérations justifient un vote en faveur de cette délibération qui permettra le renouvellement de l'appel d'offres de service de véhicules partagés ; d'ici 2019, près de 1 000 places sur voirie lui seront réservées.

Mme ONGHENA indique qu'à l'annonce de la liquidation du processus Autolib, la Maire de Paris avait promis un certain nombre d'alternatives pour que les Parisiens ne restent pas sans solution. Le service s'est arrêté le 31 juillet dernier mais aucune alternative n'est aujourd'hui opérationnelle. Les opérateurs de *free floating* ne proposeront que quelques centaines de véhicules, loin des 4 000 véhicules Autolib. L'alternative dont il est débattu aujourd'hui n'est donc pas une solution. Les bornes de recharge restent, à ce jour, inutilisables. Le syndicat mixte Autolib n'a pas prévu de racheter à l'entreprise Bolloré le logiciel qui permet d'exploiter les bornes de recharge. Il faut donc développer un nouveau logiciel ; aussi, les bornes ne pourront-

elles pas être réutilisées avant 2019. À ce jour, il n'existe pas de stratégie globale pour proposer aux 100 000 anciens abonnés d'Autolib une solution palliative à la fermeture du service. Devançant les reproches qui pourraient lui être faits, Mme ONGHENA souligne que citer des chiffres permet de positionner les choses dans un principe de réalité.

Elle rappelle que cette délibération concerne un service de véhicules partagés qui existe depuis 2015 ; 111 stations de deux places de stationnement sont aujourd'hui dédiées à des véhicules en auto-partage. Il s'agit de location de véhicules « en boucle », assurée par trois sociétés (Zipcar, Ubeeko et Communauto). Le véhicule doit être restitué au même endroit, principe très éloigné de celui d'Autolib. De l'aveu de la Mairie de Paris, 80 % des Parisiens ne connaissent pas ce service et 40 des 111 stations avaient fait l'objet d'un abandon par leur exploitant en raison d'une redevance trop élevée par manque de rentabilité économique. Les conventions avec ces sociétés expirant cet automne, elles doivent être prolongées à travers ce projet de délibération de huit mois, afin de mettre en place une deuxième génération de service de voitures partagées. La Ville prévoit de consacrer 1 000 places d'ici 2019, en reprenant une partie des Autolib à l'abandon ; il est regrettable, estime Mme ONGHENA, de confier ces bornes à des sociétés, car réduira le nombre de places de recharges accessibles aux particuliers pour leur véhicule personnel.

Concernant la délibération, les arrondissements n'ont pas été consultés quant aux choix des emplacements. Pour chaque station en synthèse, la Ville a lancé un appel à concurrence. La grille de redevance a été fixée ; elle s'échelonne de 100 à 1 500 euros, suivant la motorisation et le type de véhicules. Il sera possible de proposer des véhicules à essence, en contradiction avec le discours de la Maire de Paris sur la fin du thermique. Pour Mme ONGHENA, tout ceci relève d'un cafouillage, d'un rétropédalage. Dans un département français d'Outremer qu'elle connaît bien, on dirait que cette délibération est *magnégné*, ce qui n'est pas très positif.

Le groupe LR votera contre le projet 2018 DVD 62-1 sur les redevances et favorablement sur la prolongation de huit mois du service actuel.

M. DAGNAUD signale que Mme ONGHENA lui prête des réactions qu'il ne prononce pas ; quand la présidente du groupe de l'opposition prend la parole, il l'écoute et ne se permet pas de réagir.

Mme JEMNI, en ce qui concerne Autolib, rappelle que le service est terminé depuis le 31 juillet dernier. Les 3 000 bornes (et non 4 000) doivent être prochainement rétrocédées à la Ville de Paris. Actuellement, le territoire parisien compte 270 bornes Vélib et 420 points de recharge dans les parkings souterrains pour les utilisateurs de véhicules électriques. La Ville est déjà entrée en discussion avec plusieurs acteurs, afin d'organiser rapidement ces nouvelles solutions d'auto-partage ; il ne s'agit pas de remplacer Autolib par un seul acteur mais par plusieurs, qui proposeront des solutions complémentaires adaptées à la diversité de chacun, que ce soit pour des trajets intra-muros, petite couronne, ou pour des locations longue durée.

En ce qui concerne la délibération, Mme JEMNI s'attendait à un vote dissocié de l'opposition, comme cela s'est passé dans les autres arrondissements. Elle rejoint les propos de Mme MINDAY et se dit, comme elle, attachée à l'auto-partage, qui représente une offre complémentaire. Par ailleurs, elle se réjouit que Mme ONGHENA soit favorable au premier exposé des motifs, à savoir le renouvellement de huit mois permettant de reconduire ce service en attendant le futur appel à concurrence.

Mme JEMNI souligne l'augmentation de la capacité de service ; elle constate une stabilité de la redevance, précisant qu'une comparaison avec d'autres collectivités a permis d'établir des tarifications raisonnables.

Mme MINDAY insiste : Autolib et l'auto-partage « en boucle » sont deux systèmes différents. Autolib concernait essentiellement des déplacements courts, à l'inverse de l'auto partage. Il est donc difficile de faire de parallèle entre les deux systèmes.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1 (Mme ONGHENA sur l'alinéa DVD 62-2)
- Nombre d'abstentions : 3 (PC-FG)

M. Adjil AHOUDIAN et Halima JEMNI, co-rapporteur-e-s :

28. 2018 DDCT 134 Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13°, 14°, 17°, 18°, 19° et 20°)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Olivier WANG, co-rapporteur-e-s :

29. 2018 DFA 51 Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de rétablissement dénommé Pavillon Puebla (19°)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI.

Mme JEMNI rappelle que le Pavillon Puebla fait l'objet d'une occupation privative depuis le 1^{er} juin 2005, en vertu d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 12 ans, prolongé par un avenant en date du 15 février 2017, qui porte l'échéance du contrat au 30 novembre 2018. Dans la perspective du renouvellement de la convention de cette exploitation, ce site a été intégré dans l'appel à idée « pavillon » en septembre 2015. Dans cet appel a été retenue l'idée d'une installation d'activité de ferme urbaine sur le site Puebla, en sus des activités actuelles de restauration présentes. En mars 2017, la Ville de Paris a lancé une consultation afin de désigner un opérateur chargé d'exploiter et de rénover le Pavillon Puebla, dans le cadre d'une concession de travaux d'une durée de 15 ans. Dans le dossier de consultation des entreprises, il a été indiqué, à la demande de M. DAGNAUD, que la limite d'ouverture de l'établissement soit fixée à minuit au lieu de 2h du matin, comme c'est le cas actuellement. Le Pavillon Puebla devra ainsi aligner les horaires ouverture-fermeture sur ceux des autres concessions. C'est aussi une demande des riverains de la rue Manin qui se sont constitués en association, et qui se sont plaints de nuisances sonores à de nombreuses reprises. Lors de la communication auprès des élus le 3 septembre, la mairie du 19^e a exigé à nouveau que des mesures sonores soient réalisées avant, pendant et après les futurs travaux.

Deux candidats ont été admis à l'analyse : Sous les fraises/Puebla SAS et Anime Virtual Limites. La proposition de Sous les fraises/Puebla SAS (exploitant actuel) s'est distinguée par son projet d'exploitation qui paraît très favorable pour l'attractivité du site auprès d'un public diversifié, car il conserve les activités des lieux déjà connues et développe parallèlement une offre renouvelée, la fameuse ferme urbaine (dont les détails sont précisés dans la délibération). De plus, les propositions architecturales et patrimoniales respectent bien les

programmes de travaux exigés par la Ville. Enfin, le mécanisme de redevance présenté par le candidat est sécurisant pour la Ville et permet à celle-ci d'être associée aux résultats de l'exploitation. Les travaux démarreront le 1^{er} décembre.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjï AHOUÏIAN, rapporteur :

30. 2018 DDCT 135 Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Jérôme AMORY, rapporteur :

31. 2018 DPSP 6 Subventions (327 250 euros) et conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

32. 2018 DJS 202 Subvention (5.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Danube Social et Culturel (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

33. 2018 DJS 216 Subvention (1.500 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Génération Freedom Ride - Le Collectif (18^e et 19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

34. 2018 DDCT 65 Subventions fonds du Maire (30.755 euros) à quatorze associations du 19^e arrondissement et un établissement public

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2018 DASES 27 Subvention (53.000 euros) et convention avec l'association au bagage du canal 19 pour les travaux d'aménagement d'une bagagerie pour les SDF dans le 19^e. Budget participatif édition 2015

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY.

Mme GUY salue le travail mené par l'association Au bagage du canal, constituée à l'issue du vote du Budget Participatif 2015. Le travail de construction arrive prochainement à son terme : l'ouverture de la bagagerie est prévue avant la fin de l'année.

Cette délibération est relative au financement des travaux, en lien avec l'investissement prévu par le Budget Participatif. Le fonctionnement de la bagagerie est assuré dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, à travers la mise en place d'un réseau de bagageries parisiennes. Il s'agit d'un lieu destiné aux personnes à la rue pour qu'elles puissent déposer temporairement leurs affaires personnelles ; il sera ouvert trois jours par semaine sur deux créneaux de deux heures. Il sera tenu par des bénévoles de l'association, pour une grande part issus des conseils de quartier Bassin de la Villette et Pont de Flandre, à l'origine de cette initiative. Une bagagerie permet également de faire du lien, et favorise la réinsertion des personnes à la rue. C'est pourquoi le travail de ces derniers mois a constitué

essentiellement en un travail de réseau avec les partenaires locaux, avec les autres bagageries parisiennes. L'ouverture est prévue avant la fin de l'année.

M. DAGNAUD rappelle que certains élus ont pu saluer les porteurs du projet lors du dernier forum des associations. Ces derniers sont impatients de démarrer leur activité qu'ils préparent depuis plusieurs années.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

36. 2018 DPE 1 Règlement intérieur des Espaces tri parisiens

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Eric THEBAULT, rapporteur :

37. 2018 DAC 59 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Coups de Culture ». Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris-Villette (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2018 DAC 111 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

39. 2018 DAC 184 Subventions (9.500 euros) à l'association L'Impossible (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2018 DAC 380 Subventions (41.000 euros) à quatre associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de P intégration (5^e, 19^e) et signature de convention

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

f

41. DAC 758 Subvention à l'EPPGHV pour la rénovation du gradin et la création d'un foyer au théâtre Paris Villette -Paris 19^e

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

42. 2018 DAC 761 Convention de Partenariat entre les Conservatoires de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2018 DAC 762 Convention d'occupation du domaine précaire pour le 18 bd Sérurier 75019 au profit de l'association Gare Expérimentale

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et M. Adjil AHOUJIAN co-rapporteurs :

44. 2018 DAC 258 Subventions (11.500 euros) à 7 associations dans le 19^e arrondissement dans le cadre de la Politique de la ville

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

45. 2018 DAC 259 Subventions (6.500 euros) à 3 associations dans le 19^e arrondissement dans le cadre de la Politique de la ville

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

46. 2018 DAC 754 Subventions (2.500 euros) à deux associations au titre de la politique de la ville (multisites)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :

47. 2018 DAE 240 Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets "Coup de Pouce Commerce" relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

48. 2018 DAE 108 Subvention (1.900 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2017 (19°)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

49. 2018 DAE 223 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 196 euros

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

50. 2018 DAE 73 Subventions (115.000 euros) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

51. DDCT 136 Subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

52. 2018 DDCT 141 Subventions (27.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

53. 2018 DAE 69 Budget Participatif - Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

54. 2018 DAE 233 BUDGET PARTICIPATIF. « ESPACES DE TRAVAIL PUBLICS ». Subvention (20 540 euros) et convention avec l'association LE DANUBE PALACE

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE.

M. CHICHE souligne que de nombreuses délibérations mettent ce soir à l'honneur les résultats du Budget Participatif. Il rappelle qu'il est possible de voter jusqu'au 23 septembre dans les six urnes de l'arrondissement ou sur le site budgetparticipatifparis.fr. Chacun peut choisir quatre projets. Les projets sont issus d'une phase d'idéation, d'une phase d'expertise par les services de la Ville, et d'une campagne de votation citoyenne. La semaine dernière, le 19^e a eu pour la deuxième fois le plaisir d'accueillir l'Agora citoyenne parisienne.

Les porteurs de projet et les élus s'interrogent parfois sur les délais de réalisation ; en effet, chaque projet conduit à un travail de co-construction entre élus, habitants, et services, c'est pourquoi certains projets peuvent connaître des retards. Cependant, le délai moyen de sortie d'un projet est d'un an à un an et demi. Ce soir, plusieurs projets ont montré leur utilité : une somme importante est allouée dans le budget (5 M€), contribuant à améliorer la cohésion sociale dans l'arrondissement.

Le projet évoqué dans la délibération vient en soutien à l'association Danube Palace ; il lui permettra de rénover une partie de ses locaux, afin que les publics les plus précaires et les étudiants puissent travailler et s'ouvrir aux autres. Cette subvention s'élève à plus de 20 000 euros. Le Budget Participatif, qui jusqu'il y a deux ans, ne permettait pas de financer spécifiquement des programmes dédiés à des associations, le permet désormais. Ainsi, de plus en plus de projets bénéficient de ce nouvel instrument qu'est le Budget Participatif.

M. DAGNAUD rappelle que le vote du Budget Participatif est en cours.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure :

55. 2018 DDCT 143 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de mise à disposition des locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18^e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

56. 2018 DDCT 145 Subventions (14 000 euros) à quatre associations et une convention pluri annuelle d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits, et de l'intégration

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure :

57. 2018 DAC 375 Subventions (25.500 euros) à trois associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI, rapporteur :

58. 2018 DJS 19 Subventions (26.100 euros) à 19 associations sportives locales (19^e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

59. 2018 DJS 30 Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e)
 Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

60. 2018 DJS 186 Centre Sportif des Sept Arpents (19^e) - Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec l'association Amicale Manin Sport Paris Est
 Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA.

Mme ONGHENA informe que son groupe votera en faveur de cette délibération, mais qu'elle-même ne prendra pas part au vote pour des raisons personnelles.

M. DAGNAUD en profite pour saluer la signature de cette convention qui porte un projet de résidentialisation du centre sportif des Sept Arpents en faveur de l'association Amicale Manin Sport Paris Est, la principale utilisatrice, notamment pour les activités de tennis. Elle permet à de jeunes joueuses et joueurs du 19^e arrondissement de franchir des étapes de compétition importantes. Un travail important a été réalisé avec M. TINTI et les responsables de l'association.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (ONGHENA)

M. DAGNAUD salue l'arrivée de Mme FUCHS.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

3. Communication relative à la rentrée scolaire 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, FUCHS, SOLANS.

Une rentrée réussie grâce à la mobilisation de tous.

En premier lieu, je souhaite remercier et saluer toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette rentrée, la première pour moi sur cette délégation : les inspectrices de l'éducation nationale, les enseignant.e.s, directeurs.trices et personnels de l'Éducation nationale, les personnels de la Ville de Paris (CASPE, REV, animateurs, ASEM et ATE, gardien.nes), les personnels de la caisse des écoles, du Pôle Familles en Mairie, mais aussi les élèves et leurs parents. Je n'oublie pas les Délégué.e.s Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et les Représentant de la Maire de Paris (RMP) dont le rôle de relai citoyen est primordial dans la vie de nos écoles ainsi que celle de l'ensemble de mes collègues élu.e.s qui, au quotidien, défendent l'ambition qui est la nôtre pour l'école publique. Enfin je profite de ce moment pour remercier Monsieur le Maire, François DAGNAUD, pour la confiance qu'il m'a accordée, il y a un an en me proposant cette délégation passionnante, ainsi que pour mon collègue Nicolas NORDMAN, pour l'ensemble des projets déjà menés et l'attention presque quotidienne qu'il porte encore à mes côtés sur de nombreux sujets.

Je crois que nous pouvons nous réjouir du bon déroulement de la rentrée des classes dans le 19e arrondissement comme nous avons pu le constater lors de nos différentes visites au sein des écoles Fessart, Noyer-Durand, Palestine, Aubervilliers et Cheminets, à la rencontre des enfants, des parents, des enseignants, directions et du personnel des écoles. A ce jour, dans les 74 écoles de l'arrondissement, près de 12 761 élèves ont fait leur rentrée des classe : 5 203 en maternelle, 7 506 en élémentaire. Nous constatons une légère baisse des effectifs par rapport à la rentrée scolaire précédente, notamment en élémentaire. Cette diminution s'inscrit dans un contexte de baisse démographique dans les écoles parisiennes. Ces données seront néanmoins à finaliser, quelques familles n'ayant toujours pas finalisé l'inscription de leurs enfants.

Le principal « événement » de cette rentrée aura été la réouverture de l'école maternelle Fessart, que nous avons pu visiter dès le matin de la rentrée. Après deux ans de travaux, quelques désagréments et un déménagement des élèves à l'école 7e art et rue Pelleport dans le 20e arrondissement, nous avons enfin pu accueillir l'ensemble des 120 élèves et leurs parents au sein de locaux flambant neufs. Cette opération de démolition/reconstruction représente un investissement de 6 millions d'euros par la Ville de Paris dans le cadre du vaste chantier conjoint avec le collège Claude Chappe pour un total de 24 millions d'euros. A cette occasion, je remercie l'ensemble des équipes : celles du chantier, de la DASCO, de la DPA, ainsi que la directrice - Marie-Noëlle BLAISE - et l'ensemble des enseignants de l'école, qui ont tous et toutes été extrêmement mobilisés afin de garantir une très belle rentrée des classes. Quelques finitions auront lieu à l'automne, hors de la présence des enfants. Nous aurons l'occasion d'inaugurer cette nouvelle école avec l'ensemble de la communauté éducative qui, depuis deux ans, a dû subir les désagréments liés à ce chantier.

Les écoles du 19e cet été, des centres de loisirs aux travaux d'amélioration

Il convient également de saluer le remarquable travail de toutes celles et tous ceux, animateurs-trices, encadrants-tes, qui ont permis, tout au long de l'été, aux centres de loisirs de fonctionner dans les écoles, accueillant en toute sécurité plus de 2 500 enfants chaque jour, près de 57 000 enfants sur l'ensemble de la période. Les équipes ont su apporter de la bonne humeur et proposer un véritable moment de vacances aux enfants accueillis. Je tiens à souligner le travail qualitatif proposé dans chaque Centre de Loisirs et, une nouveauté, un accueil spécifique dédié aux enfants de moins de 3 ans au Centre de Loisir de la rue des Eiders. En parallèle de ces accueils, la Caisse des Écoles, en lien avec la Mairie du 19e arrondissement, a continué de proposer des séjours de vacances variés, aux thématiques originales, pour près de 300 enfants et adolescents du 19ème. Cette offre de séjours a progressé de 20 %.

Plus généralement, cette rentrée est marquée par une mobilisation record en matière de rénovations et de travaux dans nos écoles : près de 70 opérations dans 38 écoles, plus de 3.5 millions d'euros investis au titre de petits, moyens et gros travaux pour accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de la communauté éducative et les élèves. Cette année s'est caractérisée par plusieurs types d'opérations dites exceptionnelles :

- Le démarrage des travaux du budget participatif 2017, avec des toilettes rénovées pour 2 écoles et le lancement du projet « embellissons nos écoles » pour 8 établissements ;
- Le dédoublement des CP en REP et des CE1 de REP+. Il faut souligner l'impact important sur le plan de charge des équipes CASPE, le 19^{ème} étant l'arrondissement le plus concernés par ces dédoublements : (31 écoles élémentaires et polyvalentes impactées sur 39
- Les travaux prévus au diagnostic « Tous Mobilisés » pour l'école Cheminets, avec la livraison de toilettes de cours toutes neuves, la rénovation du sous-bassement du réfectoire, la rénovation de la BCD, de la salle polyvalente, de la salle des adultes et des circulations.

Je crois que nous devons collectivement nous réjouir de ce bilan compte-tenu à la fois des enjeux importants que nous avons à relever, de la quantité des opérations menées et du temps imparti. Je remercie l'ensemble de l'équipe de la SLA et de la CASPE pour leur investissement et leur mobilisation tout au long de l'été.

Les nouveautés de la rentrée scolaire

Pour cette rentrée scolaire, avec 2 projets lauréats du Budget Participatif 2017 - « Des sanitaires neufs pour les écoles du 19e » et « Embellissons les écoles de nos quartiers » - , plusieurs écoles ont ainsi pu bénéficier de nombreuses améliorations : l'école Palestine avec des toilettes totalement rénovées, l'école Ourcq A avec de nouveaux parquets, l'école 9 Tandou avec une nouvelle façade de l'école et bien entendu les nombreux travaux réalisés à l'école Cheminets : toilettes de cours toutes neuves, rénovation et travaux de peintures des sous bassement du réfectoire, de la BCD, de la salle polyvalente, de la salle des adultes et des circulations. L'ensemble de ces projets n'auraient pu voir le jour sans la mobilisation de tous et souhaitons que la nouvelle édition du BP représente une nouvelle occasion de voir émerger de nouveaux projets pour nos écoles (4 projets)

Après le collège Méliès et l'école Cheminets où plus de 660 000€ ont déjà été engagés, cette rentrée scolaire est marquée par une nouvelle mobilisation de tous les acteurs de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris dans deux écoles du 19ème - celles du groupe scolaire du 132 de la rue d'Aubervilliers - grâce à l'opération « Tous mobilisés ». Ce dispositif devra permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs des écoles du 132 Aubervilliers pour travailler sur un diagnostic partagé des difficultés et des besoins et d'établir un plan d'actions, véritable feuille de route des services de la ville et du Rectorat.

Toujours au registre des nouveautés, je souhaite mentionner les différentes actualités concernant la restauration scolaire. En novembre dernier, nous avons adopté un vœu prônant l'expérimentation des goûters en écoles élémentaire, afin de tenir compte des enjeux de prévention de l'obésité infantile, et de garantir une égalité réelle entre les enfants au sein des temps du périscolaire. Ce dispositif a été mis en place en mars dernier dans 10 écoles volontaires et souhaitons une généralisation à l'ensemble des écoles élémentaires du 19ème lors de l'année scolaire - 35 -. Une évaluation vous sera prochainement présentée, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une première discussion avec Patrick Bloche, adjoint d'Anne Hidalgo. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que les premiers résultats indiquent un taux de satisfaction de près de 78 % chez les familles.

Sur ce même sujet, à la demande du Maire, un cabinet spécialisé, a procédé tout au long de l'année scolaire à un "Audit qualité" de la Caisse des Écoles afin notamment d'évaluer les processus de fabrication et travailler à des pistes d'amélioration et d'évolution. Les premières conclusions confirment la qualité des produits alimentaires - 50% de produits bio ou labellisés - et la sécurité sanitaire des repas servis et plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées, pour obtenir un meilleur rendu gustatif dans les 14 000 repas servis quotidiennement dans les cantines du 19e. Le Conseil Local de Santé animé par ma collègue en charge de la santé, Séverine GUY, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, sont actuellement à l'étude de la faisabilité de deux options étudiées : le service quotidien d'une alternative végétarienne ou l'introduction d'un 2e repas végétarien hebdomadaire.

Le scénario le plus respectueux de l'équilibre et des besoins alimentaires des enfants, qui respectera également les objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire sera retenu.

Avec ma collègue première adjointe en charge de la petite enfance, Halima JEMNI, pour la 4ème Edition, nous reconduisons une nouvelle édition du Forum « En route vers l'école maternelle » à l'automne, qui sera, une nouvelle fois dédoublée au Nord et au Sud de l'arrondissement. Opération importante de valorisation de l'école publique, cette initiative s'inscrit dans la volonté de volonté d'inciter les familles à inscrire leurs enfants à l'école maternelle en créant des passerelles entre petite enfance et école.

Enfin notre travail en faveur de la sécurité aux abords des établissements scolaires et de leurs élèves ne pourrait pas exister sans l'étroite collaboration avec les équipes du Commissariat du 19e arrondissement et de la DPSP, que mène mon homologue Jérôme AMORY, adjoint en charge de la Prévention et de la Sécurité.

Cette année 2018, est aussi pour nous tou.te.s une année de mémoire, avec les commémorations du centenaire de la fin de la Grande Guerre de 1914-1918 et nos écoles et nos centres de loisirs en seront évidemment parties intégrantes. L'édition de « Place aux enfants » dont le thème choisi par les enfants était « Fête Moi la Paix » de juin dernier et qui a rassemblé plus de 2500 enfants rendait déjà hommage à cet anniversaire et je sais que leur mobilisation sur cet anniversaire se poursuit et, avec mes collègues Mahor Chiche et Violette Baranda, nous travaillons actuellement à proposer des activités et projets à destination des enfants et de leurs familles du 11 novembre 1918.

Des points de vigilance

A cet enthousiasme et à ce volontarisme pour la réussite des enfants de notre arrondissement, je veux également évoquer quelques points de vigilance.

Un sujet majeur de vigilance concerne bien entendu la nouvelle étape du déploiement du dispositif national des dédoublements de classes à 12 élèves en CP/CE1 en REP et REP+, avec contrairement à l'année dernière, quelques 31 écoles concernées, et l'ouverture de nombreux postes complémentaires dans le 19e. Cette mesure s'est hélas trop souvent traduite par des projets de fermeture de classes dans les autres écoles et les autres niveaux de classe. Il s'agit d'une réforme pleine de sens, mais celle-ci ne doit pas s'opérer au détriment d'autres dispositifs ou d'autres niveaux. Ces menaces de fermeture ont entraîné la mobilisation des parents et des enseignants, appuyée par leurs élus locaux. À cette occasion, nous avons rappelé avec le Maire que nous marquerions notre opposition aux classes surchargées, y compris pour les écoles situées hors éducation prioritaire, et qui accueillent elles-aussi des élèves en difficulté. Cette parole a été entendue et la mobilisation de tous a finalement permis l'annulation de fermetures annoncées dans les écoles maternelles 7 e art, Fessart, Cité Lepage, Sadi Lecointe, Rampal et Tandou, et dans les écoles élémentaires Fessart, Alouettes, Général Brunet et Villette.

En revanche de nombreuses écoles voient des classes fermer :

- 8 postes fermés dans les écoles maternelles : 65 Simon Bolivar, Eugénie Cotton, Rue des Bois, Léman-Belleville, 58 Archereau, Jean Menans, et Noyer Durand, avec 2 classes fermées sur cette école ;
- 3 postes fermés dans les écoles élémentaires : Compans, 119 Bolivar B et 40bis Manin
- 2 postes de PDM transformés dans les écoles élémentaires 132 Aubervilliers et Cheminets pour éviter une fermeture de classe.

Parallèlement, nous pouvons également nous féliciter de l'ouverture :

D'un poste à l'école polyvalente du 141 boulevard Macdonald dont les effectifs montent en puissance chaque année depuis son ouverture il y a deux ans ;

- D'une classe d'UPE2A à l'école d'en face du 118 boulevard Macdonald, qui accueillera des élèves allophones et nouvellement arrivé.e.s sur le territoire ;
- D'une classe « R' École 2 », qui accueillera en cas d'urgence, des élèves présentant des troubles de conduite du comportement.

Face à cette problématique de diminution des effectifs depuis plusieurs années, le travail sur la définition des secteurs scolaire est essentiel pour permettre de redéfinir l'équilibre des effectifs entre les écoles et leur statut. Pour ce travail, nous allons entamer une concertation avec la communauté éducative, inspection, directions, équipe enseignantes, représentants de parents d'élèves. Les élu.e.s qui siègent en conseil d'école y seront aussi associés, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie destinée à définir à la fois un diagnostic en matière d'effectifs et la recherche d'un équilibre de répétition des élèves dans les écoles de notre arrondissement. Une rencontre avec l'ensemble des élus qui siègent en conseil d'école a lieu ce vendredi soir, elle permettra à la fois de revenir sur le bilan de cette année scolaire et les perspectives que je viens de vous présenter mais aussi, d'enclencher le travail autour de ce dossier sensible.

Nous demeurons également très vigilants concernant la situation d'accueil des élèves en situation de handicap, un sujet majeur sur lequel la ville de Paris et le Conseil d'Arrondissement du 19ème - en lien avec Nicolas NORDMAN, adjoint à la maire de Paris en charge du handicap et Tatiana POUDIOT - a souhaité missionner une évaluation et œuvrer à des solutions pérennes d'accueil par des AVS - Assistant.e.s de Vie Scolaire - et de prise en charge. En lien avec le Conseil Local du Handicap (CLH), le 19e arrondissement s'est porté volontaire pour travailler à ce sujet majeur et devenir pilote du dispositif « 0 gamin sans solution ». En parallèle de cette évaluation d'accueil et de prise en charge et face à la pénurie de recrutement des personnels AVS de l'Éducation nationale, l'Académie de Paris participera le 10 octobre prochain à l'opération « Job Dating » organisée conjointement avec Léa FILOCHE en Mairie du 19ème, dédié aux métiers des écoles. Ce forum permettra d'envisager une complémentarité des fonctions, en proposant ainsi à la fois des postes d'animateur.rice.s périscolaires, de gardien.ne.s d'écoles, d'agents technique et d'entretien, d'agent de traversée en complément des contrats d'AVS.

Un dernier point de vigilance depuis maintenant deux ans, concerne notre mobilisation sur la situation des ASEM dans les écoles maternelles et l'absence de remplacement systématique des agents absent.e.s. Si certaines écoles maternelles nous ont fait part de difficultés auxquelles la CASPE répond tant bien que mal, nous sommes particulièrement vigilants concernant cette situation et avons une nouvelle fois alerté la Directrice de la DASCO en juillet sur ce sujet sensible et l'urgence de la nécessité outre l'augmentation de postes, de repenser le fonctionnement de ces métiers dans nos écoles, devenues des rouages essentiels de leur fonctionnement avec le recrutement depuis 2014 de 400 agents dans les écoles maternelles, avec un barème d'attribution très largement supérieur à celui de la moyenne nationale.

Communication rentrée scolaire collèges 2018

- Plus de 5 000 collégiens font leur rentrée dans l'un des 13 collèges du 19^e arrondissement
- 1 nouveau principal : M. LUCAS au collège Charles Péguy. Nous lui rendrons très prochainement visite avec le Maire François DAGNAUD pour lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES :

Le montant des travaux réalisés cette année au sein des collèges du 19^e est de 1.746.435 € (soit 9.7% du budget total (18.5 Millions €) pour les collèges et lycées à Paris.

L'opération de démolition/reconstruction du collège Claude Chappe n'est bien entendu pas comptabilisée dans ce total. Il s'agit d'un investissement de 18 millions d'euros dont l'objectif est d'améliorer les capacités d'accueil de ce collège. La première phase des travaux a été finalisée lors de cette rentrée, au cours de laquelle les élèves ont pu intégrer les locaux neufs de la nouvelle annexe. Ce chantier ayant pris beaucoup de retard, le déroulement de la rentrée scolaire en a été rendu plus difficile. Je tiens à apporter tout mon soutien et à féliciter pour leur compréhension la principale du collège, Mme IBINGA, les enseignants et les élèves avant de profiter en septembre 2019 d'un établissement totalement nouveau.

BUDGET PARTICIPATIF

Le Projet n° 16 - « Du neuf pour le collège Guillaume Budé » est soumis une nouvelle fois au vote cette année au BP. Il s'agit d'un projet commun aux élèves, en lien avec deux associations voisines (l'association de riverains du 23 rue Potain et l'association Traverses). Le vote a lieu 7 septembre au 23 octobre 20h. Tous le monde peut voter, quel que soit son âge ou sa nationalité !

RETOUR SUR L'OPÉRATION « TOUS MOBILISÉS » AU COLLÈGE MÉLIÈS

Il s'agit de la mise en œuvre locale du plan d'action de l'opération parisienne « Tous Mobilisés » au collège Méliès. Cette opération initie une démarche et une approche collaborative nouvelle, dont l'objectif est notamment de lutter contre l'évitement scolaire ; il s'agit de concentrer les moyens financiers et humains sur des établissements les plus en difficulté. Cette opération ne se limite pas qu'à des investissements matériels et financiers. Des partenariats avec des associations ou des institutions sur les axes liés à la parentalité ou à la santé sont aussi envisagés.

De multiples opérations pour un total de 110.000 euros ont ainsi été réalisées avec 3 axes principaux :

- Embellir et améliorer le cadre de vie, avec notamment la réfection des peintures, la réalisation d'une fresque dans la cour avec les élèves et la végétalisation de la cour cet été.
- Améliorer les relations et la communication avec les familles, avec la création d'un espace parents, l'installation d'un tableau numérique d'information, visible à l'extérieur du collège, l'organisation de cafés des parents, ou encore l'accompagnement des familles pour les démarches administratives (ex : demandes de bourses).
- Mettre en place un cadre propice aux apprentissages, avec le remplacement du matériel informatique et de physique-chimie, la mobilisation du Conseil de la Vie Collégienne

(CVC) et l'organisation d'actions supports de rencontres entre les jeunes et des partenaires, comme centre social de la CAF Tanger ou des associations pour aborder des sujets comme les discriminations, les conduites addictives.

LES CÉRÉMONIES DES BREVETS

Nous organiserons à la Mairie du 19^e, entre le 5 et le 21 novembre, des cérémonies de remises des diplômes du DNB aux lauréats pour l'ensemble des collèges volontaires du 19^e arrondissement.

L'OBSERVATOIRE DE LA MIXITÉ ET LES SECTEURS MULTI-COLLÈGES

Cet observatoire est un outil que la Ville s'est donné pour agir concrètement contre l'évitement et la ségrégation scolaires, très importants à Paris. Animé conjointement par l'Académie et la Ville de Paris, il vise d'abord à un partage des informations sur les enjeux de ségrégation sociale et d'inégalités scolaires à Paris afin d'éclairer les décisions à prendre en termes de sectorisation et d'offres éducatives.

Il s'appuie sur un Conseil scientifique qui rassemble des chercheurs reconnus tel que Julien GRENET du CNRS. Les premières données présentées lors de la Réunion plénière de l'observatoire jeudi 6 septembre, dressent un état des lieux de l'ampleur de la ségrégation scolaire.

Dans notre arrondissement, la création d'un des 3 secteurs multi-collèges commun pour Bergson et Pailleron est une première réponse. Les élèves du secteur sont pour la 2^e rentrée affectés sur les deux établissements selon un « choix régulé des familles », prenant en compte leur vœu initial, le Quotient Familial et la distance collège-domicile.

Lors de la dernière rentrée, 91% des familles ont ainsi obtenu satisfaction pour leur 1^{er} vœu. Le bilan est extrêmement positif sur ces deux établissements : des effectifs pleins (+24%), des compositions sociales désormais similaires et une baisse de l'évitement scolaire, avec un recul sensible du recrutement du privé (-30%). Cela s'explique aussi par l'importante mobilisation des collèges, des écoles et des parents élu.e.s pour accompagner et faire réussir ce projet, s'appuyant sur dialogue et une coopération accrue entre les collèges et les écoles. Je tiens donc à les remercier tou.te.s. Nous attendons désormais le bilan pour cette deuxième rentrée scolaire.

Pour conclure, je souhaite remercier toute celles et tous ceux qui concourent à la réussite scolaire des collégiens du 19^e

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure :

61. 2018 DJS 225 Centre sportif quai du Lot (19^e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société SSB SPORTS

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

62. 2018 DASCO 88 Subvention (14.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VŒUX

63. V192018031 Vœu déposé par François DAGNAUD, Roger MADEC, Sergio TINTI, Dan LERT, Halima JEMNI, Olivier Wang et les élu-es de la majorité municipale, relatif à l'impact des livraisons commerciales sur la rue de Bellevue

Élu-es ayant pris part au débat : MM DAGNAUD, LERT, Mme JEMNI

Mme JEMNI rappelle l'historique des événements et ce que vivent les riverains de la rue Bellevue depuis 2013, date à laquelle s'est installé au 72 rue Compans le magasin LIDL, dont les livraisons se font rue de Bellevue. Cela pose d'importants problèmes en raison de la configuration de la voie et du mode de livraison opérée. Ce fonctionnement impacte très négativement la vie des riverains des rues de Bellevue et Compans. Les plaintes concernent des problèmes de pollution, de nuisances sonores liées au stationnement sauvage autour du supermarché, de propreté. En outre, les livraisons bloquent systématiquement le trottoir de la rue de Bellevue et obligent les piétons à circuler en toute insécurité sur la chaussée.

Depuis 2014, Mme JEMNI a organisé à la demande du Maire quatre réunions sur place, avec les différentes directions de la Ville, le commissariat de police et le gérant du magasin. Plusieurs riverains se sont joints à l'une de ces réunions. Lors de la première réunion qui a eu lieu le 24 janvier 2014, le gérant s'était engagé à faire respecter les horaires et les conditions de livraison, que le commissariat et la mairie du 19^e arrondissement avaient exigés : livraison entre 12h et 15h, et entre 18h et 21h30, sans blocage du trottoir. Ces engagements n'ont pas été respectés. Trois autres réunions ont eu lieu par la suite, dont l'une au cours de laquelle la direction de LIDL est revenue sur cet engagement, ce que Mme JEMNI juge inadmissible. Depuis, le Maire a envoyé plusieurs courriers à la direction générale de LIDL, restés sans réponse. MM DAGNAUD et MADEC ont reçu en mairie la direction de LIDL afin de réclamer de nouvelles modalités de livraison et demander de recourir à une solution de logistique urbaine du dernier kilomètre pour assurer ses approvisionnements et garantir la sécurité des piétons. Sans résultat. Un courrier a été adressé au préfet de Police le 31 mai 2017, sans réponse.

Force est de constater que les riverains continuent d'alerter la mairie régulièrement, photos à l'appui, sur la pérennité de ces nuisances. En dépit de toutes les initiatives prises, un sentiment de ras le bol, partagé par la municipalité, s'installe.

Pour toutes ces raisons, les élus de la majorité municipale soumettent ce vœu, dans lequel ils demandent que la Maire de Paris (bien que cela ne relève pas de sa compétence) saisisse le

préfet de Police afin que les services préfectoraux convoquent la direction du magasin pour trouver une solution pérenne à ce trouble manifeste à l'ordre public et à la tranquillité, voire à la sécurité des riverains, que ce secteur du 19^e arrondissement soit intégré aux zones de contrôle renforcé des véhicules polluants, contrôle permis par la généralisation des vignettes Crit'Air.

Parallèlement, Mme JEMNI rappelle que les élus de la majorité municipale ne remettent pas en cause l'attractivité de ce magasin, dont le succès repose sur une clientèle très locale. Ils souhaitent qu'une solution durable soit mise en œuvre, conciliant le fonctionnement réglementaire d'un commerce et le respect dû à son environnement habité, particulièrement dans ce quartier protégé des villas. Ils plaident que soit étudié l'aménagement des quais de livraison dans la voirie intérieure accessible par la rue Compans. Cet aménagement est défendu par la mairie, mais cette solution se heurte à un avis négatif de la préfecture de Police, en raison de contraintes réglementaires. En attendant, afin d'empêcher les excès de circulation, et à la demande des riverains lors d'une rencontre avec Roger MADEC, des ralentisseurs (coussins berlinois) ont été mis en place. La requalification de la rue de Bellevue, très vétuste, est également à l'étude par la Direction de la Voirie. L'état des lieux et le diagnostic des réseaux sont attendus afin qu'une esquisse d'aménagement soit soumise aux riverains lors d'une prochaine réunion de conseil de quartier.

Enfin, le caractère paysager de la rue côté pair (en face des villas) est à améliorer : l'arrivée des trois écoles supérieures des filières artistiques qui ouvrent le 17 septembre, y contribuent. En ce qui concerne la partie occupée par les Pompes Funèbres, partie aujourd'hui très ingrate, il a été demandé à cette société de revoir l'aspect paysager de leur grille, en préconisant sa végétalisation.

M. DAGNAUD remercie Mme JEMNI d'avoir rappelé les différentes étapes de cette mobilisation. Par ailleurs, il confirme la mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale afin de trouver des solutions. Dans le cadre réglementaire qui existe aujourd'hui en France et à Paris en matière de livraison et de circulation, avec la difficulté à mobiliser l'ensemble des partenaires, il est nécessaire de créer un rapport de force avec le groupe LIDL pour l'obliger à se mettre à la table des négociations et à repenser l'organisation de ses livraisons.

M. DAGNAUD suspend la séance quelques instants, et donne la parole à Mme VILLAM.

Mme VILLAM précise que les livraisons de LIDL concernent des camions de 36 tonnes ; elles sont au nombre de neuf par jour. Une fois les camions stationnés, les piétons doivent marcher sur la chaussée. Les camions sont souvent deux : une fois que l'un a fini de livrer, le second recule pour que l'autre puisse sortir. La rue est devenue une rue de livraison. Les désagréments sont pires l'été, car il est impossible d'ouvrir les fenêtres.

Mme VILAB souligne l'intérêt de la rue de Bellevue, articulation entre les petites maisons (constructions de la fin du 19^e) et les tours (construites dans les années 1970) ; tous les habitants, qui vivent très bien ensemble, sont impactés par ces nuisances. Elle précise que l'association « Quartier Bellevue » réunit des personnes habitant dans les villas (propriétaires pour la plupart) et des personnes qui habitent dans les cinq tours (dans le social ou dans le privé). Cette rue, qui était très calme auparavant, comporte désormais plusieurs activités : une crèche, des services funéraires, une école, un gigagym... L'association est très vigilante sur les nuisances et sur le vivre ensemble.

M. DAGNAUD reprend la séance, et donne la parole à M. LERT.

M. LERT indique que le Groupe écologiste s'associe à ce vœu. Il s'associe également aux critiques envers l'enseigne LIDL, dont le modèle économique implique des livraisons en flux tendus et qui ainsi ne peut respecter les engagements qu'elle prend. Il ne s'agit pas de critiquer

les produits ni les clients mais de critiquer un modèle économique qui fonctionne sans stockage.

Il ajoute que le Groupe écologiste est engagé au sein de la majorité municipale et a bataillé contre les projets de densification de la rue : projet de la COGEDIM visant à ériger des tours de huit étages, qui auraient accentué la frontière physique entre le quartier de la Mouzaïa et les ensembles de la rue Compans et de la rue des Lilas. Le Groupe écologiste continuera à être vigilant sur cette question. Il en va de l'avenir de la rue de Bellevue, qui peut être un trait d'union entre deux quartiers : le quartier de la Mouzaïa et le quartier de la place des Fêtes.

Pour M. DAGNAUD, au-delà de la situation particulière de la rue de Bellevue, cette situation est emblématique d'un défi que les villes devront relever de plus en plus : garantir l'approvisionnement alimentaire des Parisiens, tout en respectant les enjeux climatiques, nécessité d'alléger la circulation. Il n'est pas possible de voir circuler des camions de 36 tonnes dans des rues qui ne se prêtent pas à cela, d'autant plus sur des horaires décalés qui perturbent la sérénité des quartiers. Il est nécessaire de monter en puissance sur les dispositifs du dernier kilomètre ; il existe sur l'agglomération parisienne un outil public très performant, la SOGARIS, qui porte des projets, dont l'un est accueilli porte de Pantin. Il faut trouver de nouvelles façons d'assurer l'approvisionnement des Parisiens en cœur de ville sans perturber leur vie. De nouveaux modèles sont à inventer ; ils obligeront les grandes enseignes à repenser leurs dispositifs de livraison. Le rôle des élus est de contribuer à cette prise de conscience et créer un rapport de force pour contraindre les opérateurs à changer leurs habitudes.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information
(non soumises au vote) :**

64. 2018 DASCO 41-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement- (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros)

65. 2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros)

66. 2018 DASCO 45-G Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

67. 2018 DASCO 46-G Collèges publics-Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

68. 2018 DASES 201-G Subventions (152.000 euros) et convention avec 3 associations Au bagage du Canal, Ordre de Malte, et Armée du Salut pour des projets d'investissement locaux, dont 2 au titre du budget participatif

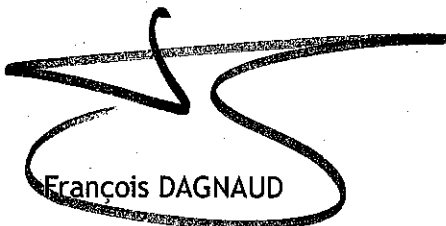
69. 2018 DASES 220-G Subventions (5757927 euros) et avenants avec les 29 centres

sociaux et subvention (105 000 euros) avec la Fédération des centres sociaux

70. 2018 DEVE 1-G Subventions (330 730 euros), conventions et avenants avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle pour l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12 à 15^e, 17^e, 19^e et 20^e)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h15.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le jeudi 25 octobre à 20h00.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
Gabriel GAU	 François DAGNAUD